

## Info


[Accueil](#)
[Info](#)
[Info Nantes](#)
[Mort de Steve à Nantes : comment l'enquête a conduit à la mise en examen de l'ancien préfet](#)

Vendredi 15 octobre 2021 09:16



# Mort de Steve à Nantes : comment l'enquête a conduit à la mise en examen de l'ancien préfet



Claude d'Harcourt était préfet de Loire-Atlantique au moment de la mort du jeune homme. Il a été mis en examen ce jeudi. © Archives Ouest France

Il est le troisième représentant de l'État à être mis en cause dans l'enquête sur la chute fatale, dans la Loire, de Steve Maia Caniço, en juin 2019, à Nantes. Ce jeudi 14 octobre, l'ancien préfet Claude d'Harcourt a été mis en examen pour homicide involontaire. La procédure touche à sa fin.

L'information a été diffusée tardivement ce jeudi soir 14 octobre. Préfet de Loire-Atlantique en exercice la nuit où Steve Maia Caniço est mort noyé à l'heure d'une opération de police controversée pour disperser les derniers fêtards de la Fête de la musique en juin 2019, à [Nantes](#), [Claude d'Harcourt a été mis en examen pour homicide involontaire](#). L'instruction se termine.

### Rappel des faits

Longtemps restées troubles, [les conditions de la mort de Steve Maia Caniço apparaissent désormais plus nettement](#). Le 21 juin 2019, l'animateur périscolaire de 24 ans profite de la Fête de la musique, entouré d'amis. La nuit est déjà bien entamée quand il se retrouve quai Wilson, à côté de sound-systems. À la demande de la police, tout le monde s'apprête à rentrer chez lui quand, à 4 h 25, un collectif rebranche ses amplis et lance un hymne antifasciste. La situation se tend.

Cible de projectiles, la police intervient avec beaucoup de lacrymogènes, provoquant plusieurs chutes dans la Loire. Steve Maia Caniço fait partie des victimes. Les investigations ont permis de situer le moment de la chute du jeune homme à 4 h 33, pendant l'intervention policière. Les secours ont repêché quatre personnes. Mais Steve ne savait pas nager. Son corps a été repêché un mois plus tard.

## Newsletter maville

Abonnez-vous à la newsletter - Nantes

Je m'inscris

## Exprimez-vous !

Débat. Justice : regardez-vous les procès diffusés sur France TV ?

## L'info en continu

Anjou. Les gendarmes découvrent...

15/10/21 - 12:34

FC Nantes. Fabio de retour,...

15/10/21 - 12:34

Nantes. Le mouvement continue à...

15/10/21 - 12:30

Nantes. « Si on était à...

15/10/21 - 12:27

FC Nantes. Castelletto suspendu...

15/10/21 - 12:27

Toute l'info en continu

## Infos les + lues

## Infos les + commentées

N°1 Loire-Atlantique. Nathalie, de l'Amour est dans le...

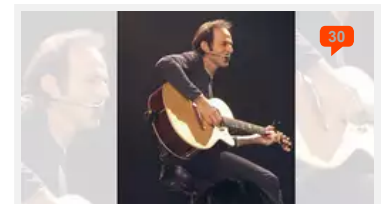
N°2 Les Sables-d'Olonne. Un important dispositif de...

N°3 Nantes. Le meilleur flan du département est à Nantes

N°4 Nantes. Des lycéens menacés après la diffusion d'une...

N°5 Pont-Saint-Martin. Belle fête de la reprise des...

## Quiz et jeux





Une nouvelle fresque du jeune homme est récemment apparue quai Wilson. © Archives Ouest France

Trois personnes mises en examen

Convoqué ce jeudi 14 octobre, Claude d'Harcourt est le troisième protagoniste de cette terrible histoire, et troisième représentant de l'État, à être ressorti du bureau du juge Benichou en étant mis en examen pour homicide involontaire. Avant [l'ancien préfet de Loire-Atlantique et aujourd'hui directeur général des étrangers en France au ministère de l'Intérieur](#), le magistrat instructeur a déjà estimé que des indices graves et concordants pèsent [sur le commissaire Grégoire Chassaing](#), qui dirigeait le dispositif policier cette nuit-là, et [Johann Mougenot, ancien directeur de cabinet de Claude d'Harcourt](#).

Au moment de la disparition de Steve, la préfecture avait été rapidement critiquée pour la gestion de l'événement, et sa communication. Le préfet avait notamment qualifié [« de personnes extrêmement avinés »](#) les teufeurs tombés à l'eau. L'une des charges les plus virulentes était venue de l'élus nantais LREM [Mounir Belhamiti, à l'époque député en sa qualité de suppléant de François de Rugy](#) : « Lorsque la première réponse de l'État, par la voix de son représentant, consiste à déclarer, trois jours après les faits, que l'intervention policière s'est déroulée de manière proportionnée, je le dis sans ambages : l'État se met en faute. »

Les investigations pointent aujourd'hui du doigt un ensemble de décisions liées à la sécurité et au moment de l'intervention de police menée sur le quai Wilson, un site appartenant à l'État dépourvu de barrières de sécurité. Face à des individus provocateurs et violents, les fonctionnaires ont fait usage de trente-trois tirs de grenades lacrymogènes, dix grenades de désencerclement et douze tirs de lanceur de balle de défense (LBD). Une réponse [« pas adaptée »](#), selon un rapport de l'IGA, le corps d'inspection du ministère de l'Intérieur.



Une reconstitution avait eu lieu en mai 2021. © Franck Dubray / Ouest France

La maire de Nantes témoin assisté

Dans la chaîne de responsabilités qu'il tente d'établir, le juge d'instruction s'intéresse également à la mairie de Nantes, mais à un degré de responsabilité largement moindre. En juillet, il a placé sous simple statut de témoin assisté la mairie de Nantes et Nantes métropole, en tant que personnes morales. [Cette orientation judiciaire concerne également Johanna Rolland](#), la maire de Nantes, [Gilles Nicolas, l'ancien adjoint à la sécurité et à la tranquillité publique](#), et Thierry Palermo, directeur départemental de la sécurité publique par intérim au moment des faits.

Jacques Colman



Quiz. Qui de l'œuf ou de la poule ?



5 questions sur... l'ISS (Station spatiale internationale)

Tous les quiz



Le procureur de la République de Rennes, Philippe Astruc, a indiqué que « **le terme de l'instruction pourrait intervenir en fin d'année 2021 ou début 2022** ». Le parquet aura alors trois mois pour prendre ses réquisitions et décider d'un renvoi ou non des personnes mises en cause devant le tribunal correctionnel.

Kevin GRETHEN. Ouest-France

## Retrouvez d'autres actus sur la commune de :

Nantes

Donnez votre avis



> Abonnez-vous 1<sup>er</sup> mois offert

> Acheter le journal du jour



## Les avis des internautes

\* Votre commentaire...

\* Votre email

Envoyer



Ils sont "aux commandes", c'est donc bien normal qu'ils assument toutes leurs responsabilités et leurs choix de décisions ... pour une fois ...!

Réagir à cet avis

Donnez votre avis



### RUBRIQUES SITE MAVILLE

Accueil  
Info  
Sport  
Restaurants  
Cinéma  
Sorties

Jeux  
Shopping  
Météo  
Pratique  
Bons plans du jour

Devenez annonceur  
Cookies  
Données personnelles  
Mentions légales  
Plan du site  
Contact  
Modifier le consentement

### SITES OUEST-FRANCE

Ouest-France  
Ouest-France Auto  
Ouest-France Immo  
Ouest-France Emploi  
Ouest-France Solidarité

Incubateur OFF7  
Comparateur Assurances  
Infocale



Les applications mobiles **Ouest-France** disponibles en téléchargement

**maville**

par



© Copyright maville.com | WEB66

